

**Subvention à l'association Asso STAPS
Toulousain.**

Conseil d'administration du 15 décembre 2025

Délibération 2025/12/CA-041

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1, L712-3 et L.954-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Considérant la demande de l'association « Asso STAPS Toulousain » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Asso STAPS Toulousain » d'un montant de 6 000 euros sur le budget de la F2SMH.

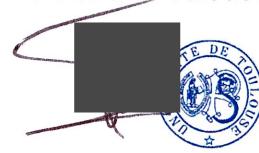
Toulouse le 15 décembre 2025,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

19 décembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1